

**Objet : Convention avec la ComUE Université Paris-Est portant sur le projet de recherche PLU++**

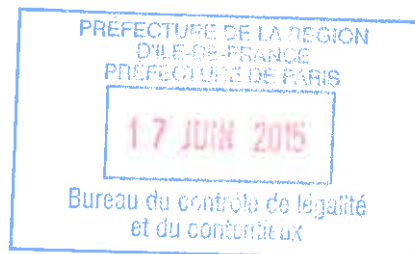
Délibération du Conseil d'administration du 16 juin 2015

Affichée au siège de la Régie le 16 juin 2015

Et transmise au représentant de l'Etat le 17 juin 2015

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**



Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

**DELIBERE**

**Article 1er :** M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'établissement public ComUE Université Paris-Est, ayant son siège 6-8, avenue Blaise-Pascal, Cité Descartes, Champs-sur-Marne à Marne-la-Vallée (Seine et Marne), relative aux modalités de mise en œuvre du projet de recherche PLU++ et à son financement, jusqu'au 30 novembre 2016.

**Article 2 :** Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la régie EIVP des exercices 2015 et suivants.

**Article 3 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement de la régie EIVP des exercices 2015 et suivants.